



OCTOBRE 2024

CET- 033M

C. P. PL 71

Loi visant à améliorer  
le régime d'assistance sociale

# RÉFORME DE L'AIDE SOCIALE À IMPACT NUL SUR LA CRISE DE L'ITINÉRANCE

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC

- Membres
  - 15 concertations régionales en itinérance
  - 24 membres associés
  - 200 organismes communautaires au Québec
- Actions et des mobilisations afin de sensibiliser les décideurs et le grand public
- Améliorer les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance
- Analyse et recommandations pour les politiques publiques
- Porteur du projet de la Politique québécoise de lutte à l'itinérance

## OBJECTIFS

- Sensibilisation quant à la réalité des personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être
- Sensibilisation quant au rôle de l'aide de dernier recours dans la prévention et la réduction de l'itinérance
- Recommandations pour la réforme de l'aide sociale

## TÉMOIGNAGE JEAN-PIERRE

**Revenu** : 857\$ coupé à 807\$ (aide sociale)

Est à l'hébergement depuis quelques mois.

Depuis qu'il est à l'hébergement, il s'est fait couper de 50\$ sur son chèque, car il est considéré comme n'habitant plus seul.

Demeure à l'hébergement, car ne peut pas se relocaliser, prend donc une place et une autre personne attend une place et dort à la rue.

N.B En hébergement ou à la rue, le prestataire est considéré comme n'habitant plus seul, donc reçoit 50\$ de moins par mois.

## TÉMOIGNAGE YVES

**Revenu :** Avant 1800\$-2500\$ (salaire), maintenant 807\$ (aide sociale)

Yves vient de se séparer avec sa conjointe.

Yves fait donc une demande à l'hébergement, mais il n'y a pas de place. Il se retrouve donc à la rue.

Pendant cette période, il a perdu aussi l'emploi qu'il occupait dans un supermarché en raison de ses retards multiples et son attitude au travail qui n'était pas adéquate.

N.B. Yves avait un emploi, mais sa situation ne lui a pas permis de le maintenir.

## TÉMOIGNAGE GÉRARD

**Revenu : 807\$ (aide sociale)**

Avec ce montant, il ne peut pas se trouver de logement, car c'est au-dessus de ses moyens,=.

Ne peut donc accéder qu'à une chambre.

Il ne reste que les chambres au centre-ville qui sont plus chères (minimum 550\$/mois).

Il lui restera donc 250\$ pour manger, se vêtir et s'acheter un laisser-passer d'autobus pour se trouver un emploi.

NB. Vu que les gens qui ont le chèque « apte au travail » se retrouvent presque exclusivement dans les maisons de chambres du centre-ville, ces dernières deviennent en quelque sorte l'hébergement de Lauberivière, mais sans intervenant. Les altercations sont nombreuses entre co-chambreurs et ce sont les policiers ici qui interviennent. Ces interventions se soldent souvent par une expulsion immédiate ou le lendemain par le propriétaire. On revient à la case départ à l'hébergement de Lauberivière seulement s'il y a de la place. Sinon, c'est la rue.

## TÉMOIGNAGE ARAFA

**Revenu** : 633\$ (aide sociale)

Elle est au Canada depuis environ 10 ans.

Elle a occupé divers emplois comme préposée avec les personnes âgées, aide au ménage, mais surtout en restauration.

Ayant des emplois précaires, elle a reçu entre deux emplois de l'assurance-emploi et de l'aide sociale.

Il est difficile (entendre ici impossible) de répondre à ses besoins de base avec de l'aide sociale lorsqu'on est considéré apte au travail, elle a travaillé au noir afin de survivre.

Elle doit plus de 20 000 \$ à l'aide sociale et ses prestations sont depuis quelques années amputées. Avec ce montant, inutile de vous dire qu'elle vit maintenant dans la rue.

NB. Bien qu'elle aimerait changer sa vie et occuper un travail respectable, son mode de vie est maintenant ancré et il lui est difficile de se sortir de cette impasse.

.

## TÉMOIGNAGE MICHEL

**Revenu :** 968\$ (aide sociale)

Vit dans le même logement depuis plus de 15 ans.

Il est chanceux, car son loyer ne lui coûte que 530\$ par mois. Toutefois, c'est un loyer très mal isolé : cela lui coûte 180\$/mois d'électricité (MVE).

Il demeure là, car il sait qu'il ne trouvera pas d'autre loyer à ce prix, même en considérant le coût exorbitant de son électricité.

Son propriétaire vient de vendre l'immeuble et le nouveau propriétaire prévoit faire des rénovations importantes. Le prix de son logement va au minimum doubler.

Cette situation l'angoisse énormément.



# POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE À L'ITINÉRANCE SIGNÉE PAR LE MESS

*« Si l'itinérance n'est pas seulement un problème de pauvreté,  
elle est toujours un problème de pauvreté. »*  
- Politique nationale de lutte à l'itinérance

Accent mis sur le droit des personnes, les déterminants de la santé et la responsabilité collective.

Importance accordée au logement, à la santé, à l'éducation, au revenu et au droit d'occuper l'espace public.

Rôle crucial du milieu communautaire dans l'intervention en l'itinérance.

Appel à une action coordonnée entre les ministères.

Objectif d'assurer un accès équitable aux ressources essentielles (logement, santé, éducation, revenu).

# PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN ITINÉRANCE

## *Mesure 7.2*

*Documenter les freins à l'accès à l'aide financière de dernier recours, au Programme objectif emploi et à certaines mesures fiscales chez les personnes en situation d'itinérance*

*Par ailleurs, le MESS, en collaboration avec le MFQ, envisage d'implanter des mesures visant à faciliter l'accès à l'aide financière aux prestataires de l'AFDR qui n'adhèrent pas au dépôt direct.*

*Porteur : MESS*

*Collaborateur : MFQ*

# CRISE DE L'ITINÉRANCE

• En septembre 2023, l'état de crise est reconnu par l'adoption unanime d'une motion à l'Assemblée nationale, soit celle de :

« Prendre acte de la hausse du nombre de personnes en situation d'itinérance depuis 2018 et de reconnaître qu'il y a crise de l'itinérance au Québec. »

# LA DÉFINITION DE L'ITINÉRANCE SELON LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

« L'itinérance désigne un **processus de désaffiliation sociale** et une **situation de rupture sociale** qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un **domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre** en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la **combinaison de facteurs sociaux et individuels** qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. »

# PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE INVISIBILISÉES DANS LES ACTIONS GOUVERNEMENTALES

- Stratégie d'accès
- Itinérance et enjeux climatiques
- Sous-représentation dans les données gouvernementales
- Conseil national sur la pauvreté
- Architecture et itinérance
- 2e portrait en itinérance

# LES CAUSES DE L'ITINÉRANCE

- Manque d'accès à des logements sécuritaires et sociaux
- Inégalités d'accès aux soins de santé et aux services sociaux
- Problèmes de santé physique
- Problèmes de santé mentale
- Judicialisation des personnes en situation d'itinérance
- Instabilité géopolitique
- Pandémie
- Sortie d'institutions (ex. hôpitaux, milieu carcéral, DPJ)
- Statu quo sur l'augmentation des revenus des personnes les plus défavorisées au Québec

# ITINÉRANCE ET REVENU

Rapport de dénombrement 2022, <u>Ministère de la santé et des services sociaux</u>		
Sources de revenus	Moins de 30 ans (879)	Total (n= 4414)
Programme d'assistance sociale	44,5%	61,7%
Emploi	31,6%	15,8%
Bouteilles vides, mendicité, travail du sexe, vente de drogues	8,4%	10%
Prestations (chômage ou invalidité)	6%	9,3%
Retraite/programmes pour aînés	0	8,3%
Dons	10,1%	
Allocations familiales pour enfants	5,3%	2,5%
Autre	5,9%	5,3%
Aucun revenu	12,1%	7,2%

# OBSTACLES À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE

- L'emploi, un levier pour améliorer les conditions de vie
- Beaucoup d'obstacles lorsqu'elles désirent trouver un emploi
- Nous devons les accompagner dans divers aspects de leur vie en visant leur réaffiliation (santé physique, santé mentale, logement, consommation, etc.)
- Cet accompagnement devrait se reposer sur la capacité financière des personnes à combler leurs besoins de base

[Lien vers notre plus récent survol](#)



# RECOMMANDATIONS

- S'assurer que chaque individu ait accès à des revenus équivalant à la MPC
- Abolir la notion de vie maritale et permettre aux personnes de vivre en colocation sans subir des coupures
- Abolir les coupures pour les revenus supplémentaires lorsque le total des revenus se situe sous la MPC (Coût nul)
- Élargir le programme de revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales

# RECOMMANDATIONS (SUITE)

- Sortir de la logique selon laquelle les gens sont coupables de demander de l'aide de dernier recours pour aller vers une logique de droit à un revenu minimal
- Rendre le transport gratuit pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale
- Mettre fin aux catégories à l'assistance sociale
- Ne pas fermer le dossier une fois que la personne s'est placée en emploi, mettre en place une période tampon pendant laquelle les personnes bénéficient encore des avantages liés à l'aide sociale et instaurer la possibilité d'y retourner sans devoir recommencer à zéro
- Abolir les obstacles liés à l'accès à l'aide sociale pour les personnes en situation d'itinérance

# RECOMMANDATIONS À COÛT NUL

- Ajouter à la liste des professionnels habilités à signer des contraintes à l'emploi, les professionnels qui œuvrent dans le milieu communautaire
- Remettre obligatoirement une preuve de dépôt de documents aux personnes afin de mettre fin aux fausses accusations de fraudes visant des gens qui effectuent leurs démarches selon les règles prévues.
- Utiliser un vocabulaire vulgarisé et facile d'accès dans les communications faites à la population